

Brazzaville, Congo, 19 février (Infosplusgabon) - Les autorités judiciaires de Ouesso, au nord du Congo, ont condamné deux braconniers, accusés d'avoir abattu plus de dix éléphants, respectivement à cinq ans de prison ferme et à dix mois avec sursis, a annoncé, lundi à Brazzaville, la radio publique.

Les deux condamnés doivent également payer la somme de cinq cent mille francs CFA d'amende solidairement, a indiqué, dimanche, le projet de conservation espace Tridom interzone Congo. En plus de la condamnation pénale et de la réparation financière, les deux braconniers ont été instruits par la justice de respecter l'interdiction de pratiquer la chasse dans les zones de réserve.

Le procès pénal a mis en lumière l'implication des deux braconniers dans l'abattage des éléphants au niveau de l'espace du Tridom, une forêt transfrontalière trinationale Dja-Odzala-Minkébé, couvrant 178 000 km², soit 10% de la forêt pluviale du Bassin du Congo, qui regroupe le Gabon, le Congo et le Cameroun.

Leur interpellation faisait suite à une patrouille de la lutte anti-braconnage du Projet espace Tridom interzone Congo (Etic) sur la rivière Dja, située à la frontière entre le Congo et le Cameroun.

Les deux braconniers ont été arrêtés le 20 août 2017 en possession d'une arme de guerre de type Kalachnikov ainsi que de deux chargeurs vides et plus de trente munitions de guerre. Ils ont avoué, à la barre, avoir abattu au premier abord quatre éléphants dans le parc national de Nki (Cameroun), avant d'en abattre dix autres un peu plus tard.

Par ailleurs, pour atténuer le braconnage transfrontalier de plus en plus important, les pays de la Trinationale Dja-Odzala-Minkébé (Tridom- Gabon, Congo et Cameroun) ont signé "un protocole de lutte anti-braconnage" en 2014, afin de pouvoir agir lors de patrouilles mixtes de part et d'autre de la frontière, rappelle-t-on.

FIN/INFOSPLUSGABON/ESD/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon